

N°2016-09-11

Objet : Procès-verbal de mise à disposition par la Ville de Versailles à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc des studios de musique et de l'emprise foncière au 87 avenue de Paris à l'école élémentaire Lully-Vauban

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 et L5211-10 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° 2009.09.01 de la Communauté de communes de Versailles Grand Parc du 15 septembre 2009, définissant notamment d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2011-03-19 du 29 mars 2011 relative à l'adoption des conventions de remboursement de charges avec les communes membres des équipements culturels et sportifs,

Vu la délibération n°2016-06-25 du Conseil communautaire du 27 juin 2016 relative aux délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Au 1^{er} janvier 2010, la Ville de Versailles a transféré la compétence d'enseignement musical à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

A partir de cette date, la Ville de Versailles a mis à disposition de Versailles Grand Parc les immobilisations liées au conservatoire : le bâtiment situé 24 rue de la Chancellerie à Versailles, ainsi que les biens meubles qui y sont rattachés. Cette mise à disposition a été formalisée dans un procès-verbal signé en 2011 entre les parties.

La Ville de Versailles et Versailles Grand Parc ont signé le 19 janvier 2012 une convention de mise à disposition de locaux et de remboursement de charges applicable au 1^{er} janvier 2011 prévoyant également la mise à disposition partielle de 5 salles de classe, 13 studios et 1 préau dans l'école Lully-Vauban pour l'activité de Classe à Horaires Aménagés de Musique (CHAM) dans le cadre de la compétence d'enseignement musical.

Il convient de formaliser la mise à disposition des studios de musique à l'école élémentaire Lully-Vauban dans un procès-verbal.

De plus, Versailles Grand Parc a décidé, en accord avec la Ville de Versailles, la construction d'un Pôle musique et danse, d'une surface de plancher de 787 m², sur le site de l'école élémentaire Lully-Vauban.

Afin de permettre la réalisation de ce projet et de bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA sur les travaux réalisés, il est indispensable que l'emprise foncière nécessaire à la construction soit mise à disposition de Versailles Grand Parc en vertu du transfert de compétence.

DÉCIDE :

- 1) *d'adopter le procès-verbal de mise à disposition par la Ville de Versailles à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc des 14 studios de musique et de l'emprise foncière de 8 784 m², cadastrée sur la section AY n°178 pour 922 m² (allée charretière) et n°186 pour 7 862 m² au 87 avenue de Paris à l'école élémentaire Lully-Vauban, avec effet au 1^{er} janvier 2014, pour la construction d'un Pôle musique et danse dans le cadre de l'exercice de la compétence d'enseignement musical ;*
- 2) *que M. le Directeur général des services et M. le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

le **26 septembre 2016**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 7/10/2016 de l'affichage le : retiré de l'affichage le :

Le Président,

F. de Mazières

François de MAZIÈRES
Député - Maire de Versailles





Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : N2016-09-11

Résumé de l'acte : Procès-verbal de mise à disposition par la Ville de Versailles à la communaut...

Date de décision : 26/09/2016

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Classification : 7.10. Divers

Rédacteur : Damien Chevassus au Louis

AR reçu le : 07/10/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160926-N2016-09-11-BF

Pièces jointes :

2016 09 11 Proces-verbal des studios de musique et de l'emprise foncière Lully Vauban.pdf

Historique :

07/10/2016 11:00:33	Reçu	Damien Chevassus au Louis
07/10/2016 11:01:56	En cours de transmission	
07/10/2016 11:02:58	Transmis en Préfecture	
07/10/2016 11:12:22	Accusé de réception reçu	